



Bilan energetique jamais eut !!!

Par **jo_guitariste**, le **19/08/2009** à **01:07**

Bonjour,

Je suis ici pour me renseigner serieusement.

Tout d'abord je suis en en contrat de location d'appartement, depuis aout 2008.

[s]Le problème est que j'ai reçu pour, la régulation du forfait d'EDF, une surconsommation de 800 € a régler pour un appartement de 45 m², alors que j'ai déjà payer 600 €, ce qui fait au total 1400 €.[/s]

Or je n'ai jamais eut en main, de bilan énergétique.
Cependant je sais que c'est obligatoire.

Ma question : Est-ce que ma propriétaire est préjudiciable ?

Car dans la réflexion, si j'avais eut l'accès à cette information surement indicative concernant l'indice de consommation, je n'aurai pas opter pour louer cet appartement.

Y a t-il un préjudice financier dans mon cas de figure?

Que me conseillez vous de faire, en sachant que mon appartement est très humide, avec d'importante présence de moisissure et bestioles rampantes ?

Etant au chômage, je ne suis pas dans une situation me permettant de payer de tels montants **d'EDF**

Puis-je faire baisser le loyer...

Merci d'avance